



[Centrale pub pour tous les sites Internet - Faites connaitre votre entreprise, votre commerce!](#) :: Your Favorite Site

### Loi de 1948 : hausse du loyer pour les logements concernés

<https://www.paruvendu.fr/immobilier/I/loi-de-1948-hausse-du-loyer-pour-les-logements-concernes-i46483>

Informez vous sur les logements soumis a la loi de 1948. Depuis juillet, le loyer des locataires de ce bail particulier peut etre augmente jusqu a 1,7 pour cent maximum Soumis à la loi de 1948, le loyer de certains logements a été revu à la hausse. Depuis le 1er juillet, les bailleurs peuvent donc accroître la location de 1,70 % maximum. Qui sont ceux concernés??

Informez vous sur les logements soumis a la loi de 1948. Depuis juillet, le loyer des locataires de ce bail particulier peut etre augmente jusqu a 1,7 pour cent maximum Soumis à la loi de 1948, le loyer de certains logements a été revu à la hausse. Depuis le 1er juillet, les bailleurs peuvent donc accroître la location de 1,70 % maximum. Qui sont ceux concernés??

Date created: 04 01 2020